EDUCATION IMPROVEMENT COMMISSION

Annual Report
1998-99

Education
Improvement
Commission

Mowat Block, 13th Floor
900 Bay St. Toronto
Ontario M7A 1L2
(416) 325-1073

http://eic.edu.gov.on.ca

101-01901/

Table of Contents

Letter of Transmittal 3

1. Introduction 5
2. The Commission and its Operations 6
3. Transfer of Staff, Assets, and Liabilities Between Boards 8
4. Strengthening of Parental Involvement in Education 9
5. Review of Trustee Elections 11
6. Progress Review of Ontario's New District School Boards 12
7. Next Steps 15

Appendices:

A. Boards Reviewed 16

B. Progress Review Reference Group 18

C. Status of Recommendations Made in EIC Reports 19

D. Publications 20

Letter of Transmittal

February 28, 2000

The Honourable Janet Ecker
Minister of Education

Dear Minister,

The Education Improvement Commission is pleased to present its second annual report, in accordance with the statutory requirement. This report covers the Commission's finances for the fiscal year April 1, 1998, to March 31, 1999, and its activities between July 1, 1998, and June 30, 1999.

In 1998, the Commission completed work on the third in its series of consultations about education reform and released its report, *The Road Ahead—III: A Report on the Role of School Councils*. We were impressed by the contributions made by parents, educators, and other community members to help clarify the role of school councils, and we made recommendations to make the councils more effective.

At the request of your predecessor, the Honourable David Johnson, Minister of Education and Training, the Commission undertook a review of the new district school boards beginning in March 1999. In the period covered by this annual report, it reviewed 35 boards; all board reviews were completed by October 1999.

Everyone who worked on the reviews—the Commission's staff, its reference group, consultants, and editors—deserves thanks. It was their hard work and the outstanding cooperation we received from the boards that enabled us to finish these reviews on schedule.

We admire the creativity and efforts of the people involved in Ontario's education system, as well as their dedication to the goal of high-quality education. We continue to find that our education partners are keeping their focus on students as they restructure their activities.

We look forward to fulfilling our mandate.

Sincerely,

Davè Cooke
Co-chair

Ann Vanstone
Co-chair

Peter Cameron
Commissioner

Rémi Lessard
Commissioner

Betty Moseley-Williams
Commissioner

Meard Obee
Commissioner

Arlene Wright
Commissioner

1. Introduction

The Education Improvement Commission (the EIC or the Commission) is an arm's-length agency of the Ontario government. It was established in April 1997, and reports to the Minister of Education.

Section 8 of the *Fewer School Boards Act, 1997*, now section 335(2) of the *Education Act*, defined the EIC's mandate as follows:

> The Education Improvement Commission shall oversee the transition to the new system of education governance in Ontario.

The Commission's main responsibility is to ensure that Ontario's new district school boards, which provide elementary and secondary education across the province, are established in an organized and careful manner. The EIC also researches a variety of policy issues related to education reform and makes recommendations to the Minister of Education.

In its first year, the Commission accomplished the following:

- coordinated the process related to the first election of trustees
- approved 1997 board budgets
- provided for the transfer of staff, assets, and liabilities from the old to the new boards
- undertook studies and made recommendations on learning time, class size, and staffing, and on the role of school boards and trustees.

In 1998–99, the Commission undertook the following activities:

- an extensive study, with recommendations, on the role of parental and community involvement in education through school councils
- a review of the first trustee elections under the new governance system
- a review of all boards to find out how they are responding to the challenges and opportunities of education reform.

The government has set the direction and timing of change in Ontario's education system. The Commission sees its mandate as an exciting opportunity to help boards find new ways to work as they focus their resources on student learning.

2. The Commission and its Operations

The Commission is composed of seven commissioners, two of whom act as co-chairs. As a temporary agency of the provincial government, the EIC is staffed largely through contracts and secondments from school boards and other government organizations.

Figure 1: Organization, July 1, 1998 – June 30, 1999

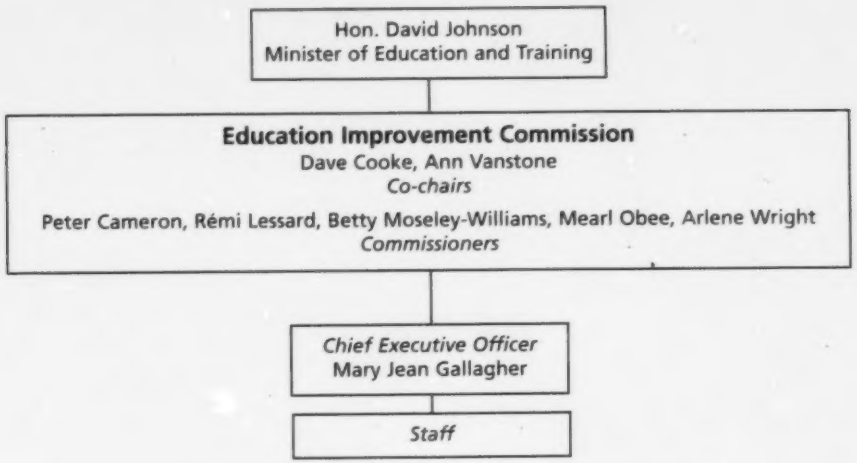

Budget

Since its inception, the Commission has operated significantly below budget. In 1998–99, much of the savings can be attributed to the fact that most transfers of staff, assets, and liabilities between boards were resolved through mediation and agreements, rather than hearings. It is a tribute to the abilities and willingness to cooperate of everyone involved that so few hearings were needed.

Figure 2: Budget and Expenditures

	April 24, 1997 – March 31, 1998		April 1, 1998 – March 31, 1999	
	Budget	Expenditures	Budget	Expenditures
Total	$7,673,700	$4,916,866	$7,748,700	$4,068,476

Budget

Since its inception, the Commission has operated significantly below budget. In 1998–99, much of the savings can be attributed to the fact that most transfers of staff, assets, and liabilities between boards were resolved through mediation and agreements, rather than hearings. It is a tribute to the abilities and willingness to cooperate of everyone involved that so few hearings were needed.

Figure 2: Budget and Expenditures

	April 24, 1997 – March 31, 1998		April 1, 1998 – March 31, 1999	
	Budget	Expenditures	Budget	Expenditures
Total	$7,673,700	$4,916,866	$7,748,700	$4,068,476

3. Transfer of Staff, Assets, and Liabilities Between Boards

The transition to the new boards continued to proceed well through the second half of 1998, and was completed by December 31. Most agreements were reached without appeal to the Commission. A small number of parties did request hearings, but mediation settled all but a few of those disagreements. There were only 15 hearings to settle requests by individuals and 2 hearings to settle matters for boards.

Figure 3: Summary, Transfer of Employees, Assets, and Liabilities as of December 31, 1998

No. of French-language school boards	12
No. of English-language school boards	60
Transfer of Employees	
Employees transferred between English- and French-language boards	6,319
Joint agreements by school boards	39
Requests by school boards for hearings	20
Requests by individual employees for hearings	274
Settled without hearings, through mediation	259
Settled in hearings	15
Transfer of Assets and Liabilities	
Total value of buildings and cash ordered for transfer and transferred	$994,974,060
Schools transferred between English- and French-language boards	232
Other buildings transferred between English- and French-language boards	13
Joint agreements by school boards	631
Requests by school boards for hearings	20
Settled without hearings, through mediation	18
Settled in hearings	2

It is a tribute to the partners involved—trustees, staff, unions, employee associatjons—that this large and complicated transition went so remarkably smoothly.

Mary Jean Gallagher, CEO, Education Improvement Commission

4. Strengthening of Parental Involvement in Education

In November 1998, the Commission released the third in its series of reports on education governance, *The Road Ahead—III: A Report on the Role of School Councils.*

The Commission set out to clarify the role of school councils and investigate how they can contribute most to student learning and well-being. Its research was based on the following principles:

- Students should always be put first.
- Parents and members of the school community are entitled to open communication with their school and board.
- Parents are a valuable resource.
- Education is a partnership of the province, district school boards, schools, parents, and communities.
- Catholic and French-speaking Ontarians have constitutional and Charter rights that must be honoured in any education reforms undertaken in the province.

The Process

As it did with its earlier reports, the Commission began the process by reviewing the academic research on this subject, reports from previous commissions and other bodies of inquiry, and actions taken in other jurisdictions. The research showed that the role of school councils is evolving in many places, and that they are most effective when their mandate is clearly articulated and well understood.

The next phase was widespread consultation. The Commission sparked the consultation process by issuing a discussion paper, *The Future Role of School Councils*, which generated 1,800 substantive and thoughtful responses, mainly from parent groups, that reflected the views of approximately 16,000 people. It then met with provincial education organizations and representatives of school councils and boards, organizing meetings in 22 towns and cities across the province in which over 2,000 people participated.

The Report

The report reflects the Commission's belief that the purpose of school councils is to improve student learning. It enumerates three ways, or "vehicles," in which school councils can contribute to this goal:

1. School councils should play a leadership role in fostering parental and community involvement in schools.

The Commission's research showed that the involvement of parents, as well as neighbours, social agencies, recreational clubs, businesses, and others in the community, in children's education is important. The Ministry of Education and Training's Policy/Program Memorandum No. 122 required boards to have school councils in place by June 1996. The EIC's review of existing school council practices, however, indicated that the fostering of parental and community involvement had not been

School councils are a structured setting for schools and parents to work together to improve the quality of education.

School council member, Eastern Ontario

If the objective of school councils is to allow parents to play a collective and effective role in the life of the school, their involvement has to be meaningful.

Fédération des associations de parents francophones de l'Ontario

3. Transfer of Staff, Assets, and Liabilities Between Boards

The transition to the new boards continued to proceed well through the second half of 1998, and was completed by December 31. Most agreements were reached without appeal to the Commission. A small number of parties did request hearings, but mediation settled all but a few of those disagreements. There were only 15 hearings to settle requests by individuals and 2 hearings to settle matters for boards.

Figure 3: Summary, Transfer of Employees, Assets, and Liabilities as of December 31, 1998

No. of French-language school boards	12
No. of English-language school boards	60
Transfer of Employees	
Employees transferred between English- and French-language boards	6,319
Joint agreements by school boards	39
Requests by school boards for hearings	20
Requests by individual employees for hearings	274
Settled without hearings, through mediation	259
Settled in hearings	15
Transfer of Assets and Liabilities	
Total value of buildings and cash ordered for transfer and transferred	$994,974,060
Schools transferred between English- and French-language boards	232
Other buildings transferred between English- and French-language boards	13
Joint agreements by school boards	631
Requests by school boards for hearings	20
Settled without hearings, through mediation	18
Settled in hearings	2

It is a tribute to the partners involved—trustees, staff, unions, employee associations—that this large and complicated transition went so remarkably smoothly.

Mary Jean Gallagher, CEO, Education Improvement Commission

4. Strengthening of Parental Involvement in Education

In November 1998, the Commission released the third in its series of reports on education governance, *The Road Ahead—III: A Report on the Role of School Councils.*

The Commission set out to clarify the role of school councils and investigate how they can contribute most to student learning and well-being. Its research was based on the following principles:

- Students should always be put first.
- Parents and members of the school community are entitled to open communication with their school and board.
- Parents are a valuable resource.
- Education is a partnership of the province, district school boards, schools, parents, and communities.
- Catholic and French-speaking Ontarians have constitutional and Charter rights that must be honoured in any education reforms undertaken in the province.

The Process

As it did with its earlier reports, the Commission began the process by reviewing the academic research on this subject, reports from previous commissions and other bodies of inquiry, and actions taken in other jurisdictions. The research showed that the role of school councils is evolving in many places, and that they are most effective when their mandate is clearly articulated and well understood.

The next phase was widespread consultation. The Commission sparked the consultation process by issuing a discussion paper, *The Future Role of School Councils*, which generated 1,800 substantive and thoughtful responses, mainly from parent groups, that reflected the views of approximately 16,000 people. It then met with provincial education organizations and representatives of school councils and boards, organizing meetings in 22 towns and cities across the province in which over 2,000 people participated.

The Report

The report reflects the Commission's belief that the purpose of school councils is to improve student learning. It enumerates three ways, or "vehicles," in which school councils can contribute to this goal:

1. School councils should play a leadership role in fostering parental and community involvement in schools.

The Commission's research showed that the involvement of parents, as well as neighbours, social agencies, recreational clubs, businesses, and others in the community, in children's education is important. The Ministry of Education and Training's Policy/Program Memorandum No. 122 required boards to have school councils in place by June 1996. The EIC's review of existing school council practices, however, indicated that the fostering of parental and community involvement had not been

School councils are a structured setting for schools and parents to work together to improve the quality of education.

School council member, Eastern Ontario

If the objective of school councils is to allow parents to play a collective and effective role in the life of the school, their involvement has to be meaningful.

Fédération des associations de parents francophones de l'Ontario

a priority for every board. The Commission expressed its belief that all members of school councils can encourage greater parental and community involvement in schools, and provided examples of initiatives that councils can undertake in this area (such as arranging parenting programs, conducting outreach activities, recruiting volunteers, and creating partnerships).

2. School councils should participate actively in the school improvement planning process.

The Commission found that most schools had an improvement planning process, but stressed that school councils must be included in it to ensure that the community's priorities are reflected in the school's plans. Although the principal has the leadership role, councils should participate in both developing and monitoring the plan.

3. School councils should have influence on decisions made by principals, school boards, and the ministry.

Most of those the Commission consulted did not want school councils to have decision-making authority, but they expressed frustration that school and board administrators did not always seek or listen to councils' advice. The Commission, believing that school councils should be able to influence decisions that affect their schools and students, listed 22 issues on which it believes school councils must be consulted. The Commission further recommended that councils set their own priorities and decide which issues they want to consider.

In its report, the Commission also addressed other key issues and suggested strategies that the ministry, boards, and councils can use to enhance the role of councils, including the following:

- charging principals and councils with the responsibility of ensuring that council membership is representative of all the school's communities
- improving the flow of information to council members, and getting information about the council out to others
- providing training for council members
- setting up a conflict resolution process
- creating a code of conduct to keep the council focused on improving student learning
- setting up a process to monitor the effectiveness of school councils
- providing funding support
- ensuring adequate liability insurance coverage, and clarifying financial policies.

In total, the Commission made 43 recommendations to the Minister about school councils, with the goal of enabling them to contribute to improving the quality of education.

School councils could be a way to try to involve more parents and community members in the life of the school, not just those few who sit on the school council.

Canadian Union of Public Employees

The school council can serve to unite the school community around the common goal to which all can aspire: an improved student learning environment.

Ontario Parent Council

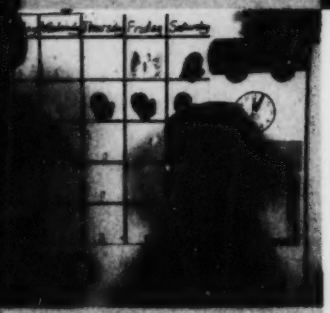

a priority for every board. The Commission expressed its belief that all members of school councils can encourage greater parental and community involvement in schools, and provided examples of initiatives that councils can undertake in this area (such as arranging parenting programs, conducting outreach activities, recruiting volunteers, and creating partnerships).

2. School councils should participate actively in the school improvement planning process.

The Commission found that most schools had an improvement planning process, but stressed that school councils must be included in it to ensure that the community's priorities are reflected in the school's plans. Although the principal has the leadership role, councils should participate in both developing and monitoring the plan.

3. School councils should have influence on decisions made by principals, school boards, and the ministry.

Most of those the Commission consulted did not want school councils to have decision-making authority, but they expressed frustration that school and board administrators did not always seek or listen to councils' advice. The Commission, believing that school councils should be able to influence decisions that affect their schools and students, listed 22 issues on which it believes school councils must be consulted. The Commission further recommended that councils set their own priorities and decide which issues they want to consider.

In its report, the Commission also addressed other key issues and suggested strategies that the ministry, boards, and councils can use to enhance the role of councils, including the following:

- charging principals and councils with the responsibility of ensuring that council membership is representative of all the school's communities
- improving the flow of information to council members, and getting information about the council out to others
- providing training for council members
- setting up a conflict resolution process
- creating a code of conduct to keep the council focused on improving student learning
- setting up a process to monitor the effectiveness of school councils
- providing funding support
- ensuring adequate liability insurance coverage, and clarifying financial policies.

In total, the Commission made 43 recommendations to the Minister about school councils, with the goal of enabling them to contribute to improving the quality of education.

School councils could be a way to try to involve more parents and community members in the life of the school, not just those few who sit on the school council.

Canadian Union of Public Employees

The school council can serve to unite the school community around the common goal to which all can aspire: an improved student learning environment.

Ontario Parent Council

5. Review of Trustee Elections

In 1998, the Minister of Education and Training asked the Commission to review the first election, held in 1997, of trustees to the new boards. The Minister wanted to know if there were any minor anomalies in the distribution of trustees or operational problems with the election procedures.

After consulting with the boards and meeting with trustee associations, the Commission reported some trustee representation and process issues that needed to be resolved.

The distribution of trustees in sparsely populated areas was a concern. The Commission recommended that the ministry allow sparsely populated boards and those with broken boundaries to increase the number of their trustees to a maximum of 12, and distribute them in a way that addresses their individual regional needs. An alternative would be to modify the density/sparsity component of the trustee distribution formula so that it accounts for all relevant variables, particularly the distance a trustee has to travel to represent constituents.

The operational issues reported by the Commission resulted primarily from the complexity of the changes associated with the 1997 elections. The Commission suggested that the government provide district school boards and municipal clerks with clear rules and procedures on operational matters, with the idea that more information and better communications would solve most of the problems.

Is restructuring working for students? That's what we're interested in as we do these reviews. We want to see that more of the available money and resources go into classrooms. The process is about improving education for the students.

Dave Cooke, Co-chair, Education Improvement Commission
April 12, 1999

6. Progress Review of Ontario's New District School Boards

The progress review process is unique in Ontario's history. It is the first time an independent agency has undertaken an evaluation of the operations of every school board.

In February 1999, the Minister of Education and Training asked the Commission to conduct a progress review of every board to identify how boards were responding to the challenges and opportunities of education reform.

The review was to document the methods boards were using to restructure their administration, identify innovative and cost-effective approaches to the delivery of non-instructional services, detail best practices, and describe the methods boards were using to report to their communities. At the same time, the review was to identify areas that needed improvement, describe the role of school councils in the decision-making process of the boards, and report on the feasibility of increasing parental involvement in education governance.

The Commission approached the review with the intention of assessing the impact of board restructuring on students: is restructuring resulting in a transfer of money, and therefore resources, to the classroom? A report was to be published for each review. As well, the Commission made a commitment to issue interim reports to keep the Minister and the public up to date on the review process.

Ontario has 72 district school boards in four systems: English-language, English-language Catholic, French-language, and French-language Catholic. From March through June 1999, the Commission reviewed 35 boards. The remaining reviews were completed in the fall of 1999.

The Review Process

The Commission set up a design team to develop the process, with input from a reference group representing educators, trustees, parents, and labour and private sector interests. The team also sought advice from experts in public sector restructuring. As well, the four boards that volunteered to be the first reviewed contributed their suggestions, which helped refine the process.

The review was designed to measure progress in the following non-classroom areas of board operations:

- finance
- facilities
- transportation
- communications and community relations
- student support services
- human resources
- governance
- board administration.

An advance team of two EIC staff visited each board to help it prepare for the review. The team explained the review process and clarified the information required by the Commission. It also collected background data from board staff, using the following instruments:

- a school board profile to gather information about each board's size and scope
- an implementation update to survey progress in the specific areas being reviewed
- a survey of current practices and future priorities to highlight innovations, challenges, and priorities in the areas being reviewed
- a human resources survey to find out the impact of restructuring on each employee group, as well as the status of negotiations
- a survey of board history and local issues to get additional background information.

The advance team then briefed the review team. Approximately a month later, the review team visited the board for up to two days. The process began with a public meeting, where the board presented an overview. Then team members examined the functional areas in detail with board staff. The team also held discussions with representatives of local groups, including school council members, students, teachers, support staff, principals, and community organizations.

To complete all the reviews on schedule, the Commission set up four review teams of up to five members, depending on the size of the board. Teams generally consisted of a Commissioner, a senior EIC staff person, an educator, and a writer.

To promote public awareness, the Commission issued news releases to local communities before a review and when a board report was released. Each report was posted on EIC's website.

What the first reviews showed

At the end of March, the Commission released its *First Interim Report on the Progress Review of Ontario's New District School Boards*, in which it reported on its findings from the first four reviews. It observed that significant progress was being made in restructuring board administrations, that staff were coping well under the challenging circumstances, and that the transition had not been disruptive to students.

The boards reviewed had cut their administrative costs by reducing the size of their non-instructional staff, amalgamating departments, eliminating some layers of administration, and closing or selling surplus facilities.

They had developed new ways of doing business that improved cost-efficiency. Innovations included delivering services through consortia with other boards or municipalities and through public and private sector partnerships.

In all of the first four boards we reviewed, we found that staff are working really hard and making good progress. It's exciting to see that they've found so many innovative and cost-effective ways of doing business.

Ann Vanstone, Co-chair, Education Improvement Commission
April 12, 1999

6. Progress Review of Ontario's New District School Boards

The progress review process is unique in Ontario's history. It is the first time an independent agency has undertaken an evaluation of the operations of every school board.

In February 1999, the Minister of Education and Training asked the Commission to conduct a progress review of every board to identify how boards were responding to the challenges and opportunities of education reform.

The review was to document the methods boards were using to restructure their administration, identify innovative and cost-effective approaches to the delivery of non-instructional services, detail best practices, and describe the methods boards were using to report to their communities. At the same time, the review was to identify areas that needed improvement, describe the role of school councils in the decision-making process of the boards, and report on the feasibility of increasing parental involvement in education governance.

The Commission approached the review with the intention of assessing the impact of board restructuring on students: is restructuring resulting in a transfer of money, and therefore resources, to the classroom? A report was to be published for each review. As well, the Commission made a commitment to issue interim reports to keep the Minister and the public up to date on the review process.

Ontario has 72 district school boards in four systems: English-language, English-language Catholic, French-language, and French-language Catholic. From March through June 1999, the Commission reviewed 35 boards. The remaining reviews were completed in the fall of 1999.

The Review Process

The Commission set up a design team to develop the process, with input from a reference group representing educators, trustees, parents, and labour and private sector interests. The team also sought advice from experts in public sector restructuring. As well, the four boards that volunteered to be the first reviewed contributed their suggestions, which helped refine the process.

The review was designed to measure progress in the following non-classroom areas of board operations:

- finance
- facilities
- transportation
- communications and community relations
- student support services
- human resources
- governance
- board administration.

Is restructuring working for students? That's what we're interested in as we do these reviews. We want to see that more of the available money and resources go into classrooms. The process is about improving education for the students.

Dave Cooke, Co-chair, Education Improvement Commission
April 12, 1999

An advance team of two EIC staff visited each board to help it prepare for the review. The team explained the review process and clarified the information required by the Commission. It also collected background data from board staff, using the following instruments:

- a school board profile to gather information about each board's size and scope
- an implementation update to survey progress in the specific areas being reviewed
- a survey of current practices and future priorities to highlight innovations, challenges, and priorities in the areas being reviewed
- a human resources survey to find out the impact of restructuring on each employee group, as well as the status of negotiations
- a survey of board history and local issues to get additional background information.

The advance team then briefed the review team. Approximately a month later, the review team visited the board for up to two days. The process began with a public meeting, where the board presented an overview. Then team members examined the functional areas in detail with board staff. The team also held discussions with representatives of local groups, including school council members, students, teachers, support staff, principals, and community organizations.

To complete all the reviews on schedule, the Commission set up four review teams of up to five members, depending on the size of the board. Teams generally consisted of a Commissioner, a senior EIC staff person, an educator, and a writer.

To promote public awareness, the Commission issued news releases to local communities before a review and when a board report was released. Each report was posted on EIC's website.

What the first reviews showed

At the end of March, the Commission released its *First Interim Report on the Progress Review of Ontario's New District School Boards*, in which it reported on its findings from the first four reviews. It observed that significant progress was being made in restructuring board administrations, that staff were coping well under the challenging circumstances, and that the transition had not been disruptive to students.

The boards reviewed had cut their administrative costs by reducing the size of their non-instructional staff, amalgamating departments, eliminating some layers of administration, and closing or selling surplus facilities.

They had developed new ways of doing business that improved cost-efficiency. Innovations included delivering services through consortia with other boards or municipalities and through public and private sector partnerships.

In all of the first four boards we reviewed, we found that staff are working really hard and making good progress. It's exciting to see that they've found so many innovative and cost-effective ways of doing business.

Ann Vanstone, Co-chair, Education Improvement Commission
April 12, 1999

The report enumerated the challenges facing boards. One was the need for a period of stabilization to consolidate the changes. The Commission also found concerns about the funding of special education; the adequacy of funding for small, remote schools in large jurisdictions; and the construction of new pupil places (new schools or school additions).

The Commission reported that the first boards reviewed embraced the opportunity for change with enthusiasm and focused their efforts on maximizing services to their students.

Ontario's education partners—school board trustees and staff, unions, employee associations, and other education associations—have worked, and continue to work, extremely hard to make the transition a smooth one. We know it has often been a challenge, and we thank them for their efforts and dedication to education.

7. Next Steps

In the 1999–2000 year, the Commission's first priority will be to finish the progress reviews of the remaining boards. It will issue a report on each board, and more general interim reports containing an overview of the process.

The Commission will also be gathering the best practices of the boards into a compendium called *The Best of Effective Practices*. This publication is intended to help boards benefit from each other's innovations.

All of these documents will be available on the Commission's website.

In addition, the Commission will revisit those boards that it identified during the initial review as experiencing difficulties and making slow progress.

In *The Road Ahead—IV*, the final report on the progress review, the Commission will identify region-, system-, and province-wide trends and issues, and make recommendations on how to address them.

Appendix A: Boards Reviewed

The Commission reviewed 35 district school boards between the beginning of March and the end of June 1999. The Limestone, London Catholic, Thames Valley, and Waterloo Region boards deserve a special thanks, as they volunteered not only to be the first, but also to help the Commission refine its measuring instruments.

March 1999:

- Limestone
- DSB 38 (London Catholic)
- Thames Valley
- Waterloo Region

April 1999:

- Greater Essex County
- Keewatin-Patricia
- Kenora Catholic
- Lambton Kent
- Northwest Catholic
- Ottawa-Carleton
- Rainy River
- St. Clair Catholic
- Windsor-Essex Catholic

May 1999:

- Algoma
- Avon Maitland
- Bluewater
- Bruce-Grey Catholic
- Catholic DSB of Eastern Ontario
- Huron Perth Catholic
- Northeastern Catholic
- Ontario North East
- Renfrew County
- Renfrew County Catholic
- Upper Canada

June 1999:

Algonquin and Lakeshore Catholic
Catholique Franco-Nord
Catholique des Grandes Rivières
CSD 59 (Est de l'Ontario)
Hastings and Prince Edward
Huron-Superior Catholic
Near North
Nipissing-Parry Sound Catholic
Nord-Est de l'Ontario
Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic
Trillium Lakelands

Appendix B: Progress Review Reference Group

Note: Organization names are included for identification purposes only.

Gail Anderson	Ontario Public School Boards' Association
Liz Barkley	Ontario Teachers' Federation
Anne Cool	Private sector (Automotive Parts Manufacturers' Association)
Patrick Daly	Ontario Catholic School Trustees' Association
Yvon Ferrand	*Association des conseillères et des conseillers des écoles publiques de l'Ontario*
Irene Harris	Ontario Federation of Labour
Michael Hough	Ontario English Catholic Teachers' Association
Annie Kidder	Parent
Svetlana MacDonald	Parent
Chris Malkiewich	Ontario Secondary School Teachers' Federation
Karen McNama	Canadian Union of Public Employees
Charlotte Morgan	Elementary Teachers' Federation of Ontario
Conrad R. Morin	Parent
Michael O'Rourke	Parent
Rhéal R. Perron	*Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques*
Cathy Remus	Canadian Union of Public Employees
Martha Rogers	Council of Ontario Directors of Education

Appendix C: Status of Recommendations Made in EIC Reports

Figure 4: Status of Recommendations Made in EIC Reports

Report	Total number of recommendations	Recommendation directed to the Minister of Education	Fully implemented	Partly implemented	Rejected	No action	Comments
The Road Ahead: A Report on Learning Time, Class Size and Staffing, August 1997	31	26	4	4	10	13	A modified version of some recommendations was reflected in the *Education Quality Improvement Act*, 1997. No response on remaining recommendations.
The Road Ahead—II: A Report on the Role of School Boards and Trustees, December 1997	19	11	3	6	3	7	Some positive public comments made by the Minister. Widespread public endorsement. Revised regulations for special education advisory committees and for supervised alternative learning for excused pupils do not reflect Commission's report. No response on remaining recommendations.
The Road Ahead—III: A Report on the Role of School Councils, November 1998	43	25				25	Some positive public comments made by the Minister. Widespread public endorsement. Ideal of bill of parents' rights endorsed in 1999 Throne Speech. No response on remaining recommendations.
Review of 1997 trustee elections	2	2				2	Minister indicated that ministry staff will follow up.
Native trustee representation	1 (interim)		1				New regulation reflects interim recommendation, but issue needs further attention from the ministry and First Nations.

Appendix C: Status of Recommendations Made in EIC Reports

Figure 4: Status of Recommendations Made in EIC Reports

Report	Total number of recommendations	Recommendation directed to the Minister of Education	Fully implemented	Partly implemented	Rejected	No action	Comments
The Road Ahead: A Report on Learning Time, Class Size and Staffing, August 1997	31	26	4	4	10	13	A modified version of some recommendations was reflected in the *Education Quality Improvement Act*, 1997. No response on remaining recommendations.
The Road Ahead—II: A Report on the Role of School Boards and Trustees, December 1997	19	11	3	6	3	7	Some positive public comments made by the Minister. Widespread public endorsement. Revised regulations for special education advisory committees and for supervised alternative learning for excused pupils do not reflect Commission's report. No response on remaining recommendations.
The Road Ahead—III: A Report on the Role of School Councils, November 1998	43	25				25	Some positive public comments made by the Minister. Widespread public endorsement. Ideal of bill of parents' rights endorsed in 1999 Throne Speech. No response on remaining recommendations.
Review of 1997 trustee elections	2	2				2	Minister indicated that ministry staff will follow up.
Native trustee representation	1 (interim)		1				New regulation reflects interim recommendation, but issue needs further attention from the ministry and First Nations.

Appendix D: Publications

Directives

Directive Regarding the Resolution of Disputes for Transfer between Public Boards and Roman Catholic Boards, May 1998

Directives for the Resolution of Disputes, 1998:

EIC Directive 1998/E: Legal Proceedings Involving Old Boards, August 1998

Compliance with Orders of the EIC Concerning the Transfer of Employees, Assets, and Liabilities from Designated District School Boards to Supported District School Boards, January 1999

Reports

The Road Ahead—III: A Report on the Role of School Councils, November 1998

First Interim Report on the Progress Review of Ontario's New District School Boards, March 1999

Thirty-five board progress reports (see appendix A for list of boards reviewed)

Brochure

Summary: A Report on the Role of School Councils, November 1998 (published in 10 languages, including French and English)

COMMISSION D'AMÉLIORATION DE L'ÉDUCATION

Rapport annuel
1998-1999

Commission
d'amélioration
de l'éducation

13e étage, édifice Mowat
900, rue Bay
Toronto (Ontario) M7A 1L2
(416) 325-1073

http://eic.edu.gov.on.ca

Table des matières

Lettre explicative 3

1. Introduction 5
2. La Commission et ses activités 6
3. Transfert d'employés, d'éléments d'actif et de passif entre conseils scolaires 8
4. Renforcement de la participation des parents au secteur de l'éducation 9
5. Examen des élections des conseillères et conseillers scolaires 12
6. Étude des progrès accomplis par les nouveaux conseils scolaires de district de l'Ontario 13
7. Prochaines étapes 16

Annexes :

A. Conseils ayant fait l'objet de l'étude 17
B. Groupe de référence de l'étude des progrès accomplis 19
C. Le point sur les recommandations formulées dans les rapports de la CAE 20
D. Publications 22

Lettre explicative

Le 28 février 2000 ,

Madame Janet Ecker,
Ministre de l'Éducation

Madame,

La Commission d'amélioration de l'éducation est heureuse de présenter son deuxième rapport annuel conformément aux exigences de la loi. Ce rapport fait état de la situation financière de la Commission pour l'exercice financier allant du 1er avril 1998 au 31 mars 1999, et de ses activités pendant la période allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999.

En 1998, la Commission a mis fin à ses travaux sur la troisième de sa série de consultations sur la réforme de l'éducation et a publié son rapport *La voie de l'avenir III : Rapport sur le rôle des conseils d'école*. Nous avons été très impressionnés par la contribution apportée par les parents, les éducatrices et éducateurs et d'autres membres de la collectivité à la clarification du rôle des conseils d'école, et nous avons formulé des recommandations visant à accroître l'efficacité du travail des conseils d'école.

À la demande de votre prédécesseur, M. David Johnson, ministre de l'Éducation et de la Formation, la Commission a entamé en mars 1999 une étude des progrès accomplis par les nouveaux conseils scolaires de district. Pendant la période que couvre le présent rapport, elle s'est penchée sur 35 conseils. Elle a terminé l'étude de tous les conseils en octobre 1999.

Tous ceux et celles qui ont travaillé à la réalisation des études — le personnel de la Commission, son groupe de référence, ses consultantes et consultants et ses rédactrices et rédacteurs — méritent d'être remerciés. C'est grâce à leur travail acharné et à la collaboration extraordinaire des conseils que nous avons pu finir ces études à temps.

Nous admirons l'originalité et les efforts dont ont fait preuve les personnes qui ont oeuvré au sein du système d'éducation de l'Ontario. Nous sommes également sensibles à leur détermination à offrir aux élèves une éducation de haute qualité. Nous restons persuadés que nos partenaires en éducation continuent à donner la priorité aux élèves dans la restructuration de leurs activités.

Par ailleurs, nous nous félicitons de pouvoir poursuivre notre travail dans le cadre du mandat qui nous a été confié.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Dave Cooke
Coprésident

Ann Vanstone
Coprésidente

Peter Cameron
Commissaire

Rémi Lessard
Commissaire

Betty Moseley-Williams
Commissaire

Mearl Obee
Commissaire

Arlene Wright
Commissaire

1. Introduction

La Commission d'amélioration de l'Éducation (la CAE ou la Commission) est un organisme autonome du gouvernement de l'Ontario. Établie en avril 1997, elle fait rapport au ministre de l'Éducation.

L'article 8 de la *Loi de 1997 sur la réduction des conseils scolaires*, aujourd'hui paragraphe 335(2) de la *Loi sur l'éducation*, a défini son mandat comme suit :

> La Commission d'amélioration de l'éducation encadre la transition vers le nouveau système ontarien de gestion de l'enseignement.

Sa principale responsabilité est de veiller à ce que les nouveaux conseils scolaires de district de l'Ontario, qui assument la gestion de l'enseignement aux paliers élémentaire et secondaire à l'échelon de la province, soient mis sur pied de façon structurée et prudente. La CAE a également pour fonction de se pencher sur une variété de questions à caractère politique liées à la réforme de l'éducation et de formuler des recommandations à l'intention du ministre de l'Éducation.

Au cours de sa première année d'existence, elle a :

- coordonné le processus relié à la première élection des conseillères et conseillers scolaires;
- approuvé les budgets de 1997 des conseils;
- supervisé le transfert des employés, des éléments d'actif et de passif des anciens conseils scolaires aux nouveaux;
- effectué des études et fait des recommandations sur le temps d'apprentissage, le nombre d'élèves par classe et la dotation en personnel, ainsi que sur le rôle des conseils scolaires et des conseillères et conseillers scolaires.

Pendant l'année 1998–1999, elle a entrepris :

- une étude exhaustive, assortie de recommandations, sur le rôle des parents et la participation des membres de la collectivité au système d'éducation par l'intermédiaire des conseils d'école;
- un examen de la première élection des conseillères et conseillers scolaires dans le cadre du nouveau système de gestion;
- une étude de tous les conseils afin de déterminer comment ils réagissent aux défis de la réforme de l'éducation et aux possibilités qu'elle offre.

Le gouvernement a établi l'orientation et le calendrier du changement du système d'éducation de l'Ontario. La Commission estime que son mandat constitue un moyen stimulant d'aider les conseils scolaires à trouver de nouvelles façons de travailler tout en concentrant leurs énergies sur l'apprentissage des élèves.

2. La Commission et ses activités

La Commission compte sept commissaires, dont deux jouent le rôle de coprésidents. En tant qu'organisme temporaire du gouvernement provincial, la CAE est dotée principalement d'un personnel à contrat et détaché des conseils scolaires et d'autres organismes gouvernementaux.

Figure 1 : Organisation, 1er juillet 1998 – 30 juin 1999

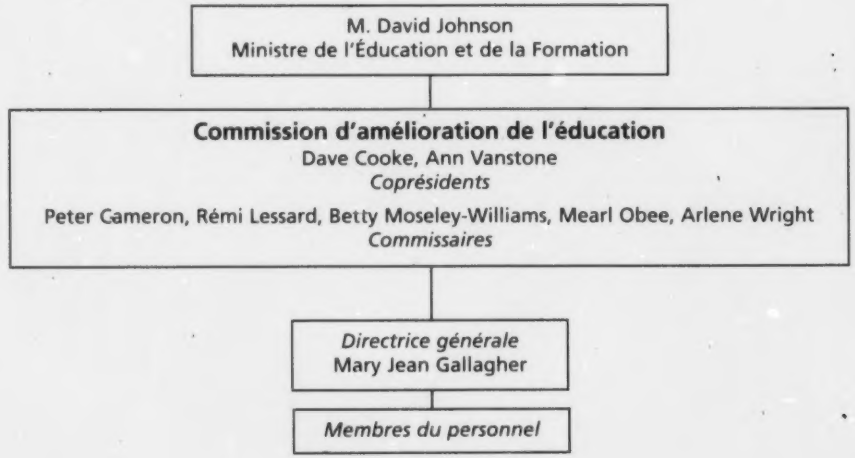

Budget

Depuis sa création, la Commission fonctionne nettement en dessous de son budget. La plupart des économies qu'elle a réalisées au cours de l'année 1998-1999 est attribuable au fait que la majorité des transferts d'employés et d'éléments d'actif et de passif entre conseils scolaires a été effectuée par voie de médiation et d'entente, plutôt que d'audience. Cet état de choses est dû à la compétence et à la volonté de collaboration de tous les participants et participantes.

Figure 2 : Budget et dépenses

	24 avril 1997 – 31 mars 1998		1er avril 1998 – 31 mars 1999	
	Budget	Dépenses	Budget	Dépenses
Total	7 673 700 $	4 916 866 $	7 748 700 $	4 068 476 $

Budget

Depuis sa création, la Commission fonctionne nettement en dessous de son budget. La plupart des économies qu'elle a réalisées au cours de l'année 1998-1999 est attribuable au fait que la majorité des transferts d'employés et d'éléments d'actif et de passif entre conseils scolaires a été effectuée par voie de médiation et d'entente, plutôt que d'audience. Cet état de choses est dû à la compétence et à la volonté de collaboration de tous les participants et participantes.

Figure 2 : Budget et dépenses

	24 avril 1997 – 31 mars 1998		1er avril 1998 – 31 mars 1999	
	Budget	Dépenses	Budget	Dépenses
Total	7 673 700 $	4 916 866 $	7 748 700 $	4 068 476 $

3. Transfert d'employés et d'éléments d'actif et de passif entre conseils

La transition vers les nouveaux conseils s'est poursuivie durant le deuxième semestre de l'année 1998, et s'est terminée le 31 décembre. La plupart des ententes ont été signées sans loger d'appel auprès de la Commission. Un nombre minime de parties ont présenté une demande d'audience, mais, à part quelques-uns, on a pu résoudre la plupart de ces différends en recourant à la médiation. Il n'a fallu tenir que 15 audiences pour honorer des demandes faites par des particuliers et deux pour résoudre des questions concernant les conseils.

Figure 3 : Sommaire, transfert d'employés et d'éléments d'actif et de passif au 31 décembre 1998

Nombre de conseils scolaires de langue française	12
Nombre de conseils scolaires de langue anglaise	60
Transfert d'employés	
Employés transférés entre conseils de langue française et conseils de langue anglaise	6 319
Ententes conjointes conclues entre conseils scolaires	39
Demandes d'audience faites par des conseils	20
Demandes d'audiences faites par des employés	274
Questions résolues sans recours à une audience, par voie de médiation	259
Questions résolues par voie d'audience	15
Transfert d'éléments d'actif et de passif	
Montant total des immeubles et de l'argent comptant qu'on a donné l'ordre de transférer et qui a été transféré	994 974 060 $
Écoles transférées entre conseils de langue française et conseils de langue anglaise	232
Autres immeubles transférés entre conseils de langue française et conseils de langue anglaise	13
Ententes conjointes conclues entre conseils	631
Demandes d'audience faites par des conseils	20
Questions résolues sans recours à une audience, par voie de médiation	18
Questions résolues par voie d'audience	2

Il faut porter à l'actif des partenaires concernés — conseillères et conseillers scolaires, personnel, syndicats, associations d'employés — le fait que ce processus de transition, vaste et compliqué, s'est déroulé en douceur.

Mary Jean Gallagher, directrice générale, Commission d'amélioration de l'éducation

4. Renforcement de la participation parentale en éducation

En novembre 1998, la Commission a publié la troisième de sa série de rapports sur la gestion de l'éducation *La voie de l'avenir III : Rapport sur le rôle des conseils d'école*.

La Commission entendait clarifier le rôle des conseils d'école et déterminer comment ces derniers pouvaient contribuer le plus à l'éducation et au bien-être des élèves. Voici les principes sur lesquels reposait sa démarche :

- Les élèves avant tout.
- Les parents et les membres de la communauté ont le droit de communiquer ouvertement avec leur école et leur conseil.
- Les parents constituent une ressource précieuse.
- L'éducation est une relation de partenariat entre la province, les conseils scolaires de district, les écoles, les parents et les membres de la collectivité.
- La Constitution et la Charte des droits confèrent aux Ontariens catholiques et de langue française des droits que doit respecter toute réforme de l'éducation qu'entreprend la province.

Le processus

Comme elle l'a fait dans le cas d'autres rapports, la Commission a commencé son travail en passant en revue les rapports de recherche universitaire dont elle dispose sur le sujet, les rapports préparés par d'autres commissions et d'autres services d'enquête, et des dispositions prises par d'autres organisations. Les recherches ont révélé que le rôle des conseils d'école évolue dans plusieurs domaines et que ces derniers donnent toute leur mesure lorsque leur mandat est clairement défini et bien compris.

De nombreuses consultations ont été entreprises à l'étape suivante. La Commission a ouvert ce processus par la publication d'un document de travail intitulé *Le futur rôle des conseils d'école*, qui a suscité, principalement de la part de groupes de parents, 1 800 réponses élaborées et incitant à la réflexion. Ces réponses traduisaient les points de vue de près de 16 000 personnes. Ensuite, la Commission a rencontré des représentantes et représentants d'organismes provinciaux d'éducation, de conseils d'école et de conseils scolaires, et organisé des réunions dans 22 villes de la province, réunions auxquelles ont participé plus de 2 000 personnes.

Le rapport

Le rapport reflète l'opinion de la Commission selon laquelle le but des conseils d'école est d'améliorer l'apprentissage des élèves. Il présente trois moyens par lesquels les conseils d'école peuvent y arriver :

1. Les conseils d'école devraient jouer un rôle central afin d'encourager les parents et les

Les conseils d'école constituent des entités structurées avec lesquelles les écoles et les parents peuvent travailler pour améliorer la qualité de l'éducation.

Membre de conseil d'école de l'Est de l'Ontario

Si l'objectif des conseils d'école est de permettre aux parents de jouer un rôle collectif et efficace dans la vie de l'école, leur participation doit être significative.

Fédération des associations de parents francophones de l'Ontario

3. *Transfert d'employés et d'éléments d'actif et de passif entre conseils*

La transition vers les nouveaux conseils s'est poursuivie durant le deuxième semestre de l'année 1998, et s'est terminée le 31 décembre. La plupart des ententes ont été signées sans loger d'appel auprès de la Commission. Un nombre minime de parties ont présenté une demande d'audience, mais, à part quelques-uns, on a pu résoudre la plupart de ces différends en recourant à la médiation. Il n'a fallu tenir que 15 audiences pour honorer des demandes faites par des particuliers et deux pour résoudre des questions concernant les conseils.

Figure 3 : Sommaire, transfert d'employés et d'éléments d'actif et de passif au 31 décembre 1998

Nombre de conseils scolaires de langue française	12
Nombre de conseils scolaires de langue anglaise	60
Transfert d'employés	
Employés transférés entre conseils de langue française et conseils de langue anglaise	6 319
Ententes conjointes conclues entre conseils scolaires	39
Demandes d'audience faites par des conseils	20
Demandes d'audiences faites par des employés	274
Questions résolues sans recours à une audience, par voie de médiation	259
Questions résolues par voie d'audience	15
Transfert d'éléments d'actif et de passif	
Montant total des immeubles et de l'argent comptant qu'on a donné l'ordre de transférer et qui a été transféré	994 974 060 $
Écoles transférées entre conseils de langue française et conseils de langue anglaise	232
Autres immeubles transférés entre conseils de langue française et conseils de langue anglaise	13
Ententes conjointes conclues entre conseils	631
Demandes d'audience faites par des conseils	20
Questions résolues sans recours à une audience, par voie de médiation	18
Questions résolues par voie d'audience	2

Il faut porter à l'actif des partenaires concernés — conseillères et conseillers scolaires, personnel, syndicats, associations d'employés — le fait que ce processus de transition, vaste et compliqué, s'est déroulé en douceur.

Mary Jean Gallagher, directrice générale, Commission d'amélioration de l'éducation

4. Renforcement de la participation parentale en éducation

En novembre 1998, la Commission a publié la troisième de sa série de rapports sur la gestion de l'éducation *La voie de l'avenir III : Rapport sur le rôle des conseils d'école*.

La Commission entendait clarifier le rôle des conseils d'école et déterminer comment ces derniers pouvaient contribuer le plus à l'éducation et au bien-être des élèves. Voici les principes sur lesquels reposait sa démarche :

- Les élèves avant tout.
- Les parents et les membres de la communauté ont le droit de communiquer ouvertement avec leur école et leur conseil.
- Les parents constituent une ressource précieuse.
- L'éducation est une relation de partenariat entre la province, les conseils scolaires de district, les écoles, les parents et les membres de la collectivité.
- La Constitution et la Charte des droits confèrent aux Ontariens catholiques et de langue française des droits que doit respecter toute réforme de l'éducation qu'entreprend la province.

Le processus

Comme elle l'a fait dans le cas d'autres rapports, la Commission a commencé son travail en passant en revue les rapports de recherche universitaire dont elle dispose sur le sujet, les rapports préparés par d'autres commissions et d'autres services d'enquête, et des dispositions prises par d'autres organisations. Les recherches ont révélé que le rôle des conseils d'école évolue dans plusieurs domaines et que ces derniers donnent toute leur mesure lorsque leur mandat est clairement défini et bien compris.

De nombreuses consultations ont été entreprises à l'étape suivante. La Commission a ouvert ce processus par la publication d'un document de travail intitulé *Le futur rôle des conseils d'école*, qui a suscité, principalement de la part de groupes de parents, 1 800 réponses élaborées et incitant à la réflexion. Ces réponses traduisaient les points de vue de près de 16 000 personnes. Ensuite, la Commission a rencontré des représentantes et représentants d'organismes provinciaux d'éducation, de conseils d'école et de conseils scolaires, et organisé des réunions dans 22 villes de la province, réunions auxquelles ont participé plus de 2 000 personnes.

Le rapport

Le rapport reflète l'opinion de la Commission selon laquelle le but des conseils d'école est d'améliorer l'apprentissage des élèves. Il présente trois moyens par lesquels les conseils d'école peuvent y arriver :

1. Les conseils d'école devraient jouer un rôle central afin d'encourager les parents et les

Les conseils d'école constituent des entités structurées avec lesquelles les écoles et les parents peuvent travailler pour améliorer la qualité de l'éducation.

Membre de conseil d'école de l'Est de l'Ontario

Si l'objectif des conseils d'école est de permettre aux parents de jouer un rôle collectif et efficace dans la vie de l'école, leur participation doit être significative.

Fédération des associations de parents francophones de l'Ontario

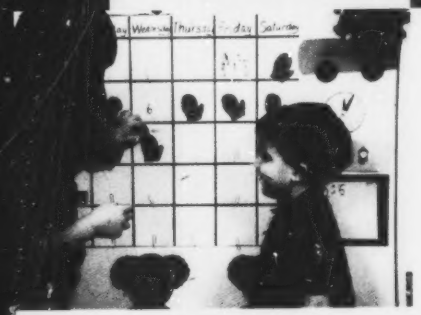

Les conseils d'école pourraient être une façon d'essayer d'inclure plus de parents et de membres de la collectivité à la vie de l'école, non pas seulement les quelques-uns qui siègent au conseil d'école.

Le syndicat canadien des employés de la fonction publique

Le conseil d'école peut servir à unir la communauté scolaire autour d'un but commun auquel tous et toutes peuvent aspirer : un milieu d'apprentissage amélioré.

Conseil ontarien des parents

membres de la collectivité à prendre part à la vie de l'école.

Les recherches effectuées par la Commission ont souligné l'importance de la participation des parents, des voisins, des organismes sociaux, des clubs de loisir, des entreprises, et d'autres formations de la collectivité à l'éducation des enfants. Dans sa note Politique/programmes n 122, le ministre de l'Éducation et de la Formation a demandé aux conseils de mettre sur pied des conseils d'école en juin 1996 au plus tard. L'examen des pratiques actuelles en ce qui a trait aux conseils d'école, effectué par la CAE, a toutefois montré que ce ne sont pas tous les conseils qui considèrent comme l'une de leurs priorités d'encourager les parents et les membres de la collectivité à participer à l'éducation des élèves. La Commission s'est dit convaincue que tous les membres des conseils d'école peuvent encourager les parents et les membres de la collectivité à participer davantage à la vie de l'école, et à donner aux conseils d'école des exemples d'initiative qu'ils peuvent entreprendre dans ce domaine (comme l'organisation de programmes d'enseignement du rôle parental, la tenue d'activités de sensibilisation, le recrutement de bénévoles et la création de partenariats).

2. Les conseils d'école devraient participer activement au processus de planification de l'amélioration scolaire.

La Commission a constaté que la plupart des écoles avaient élaboré un processus de planification de l'amélioration, mais a insisté pour que l'on inclue les conseils d'école dans ce processus afin de s'assurer que les préoccupations des membres de la collectivité soient prises en considération dans les plans de l'école. Bien que le rôle de chef de file revienne à la directrice ou au directeur d'école, les conseils devraient participer à l'élaboration et au suivi du plan.

3. Les conseils d'école devraient exercer une certaine influence sur les décisions prises par les directeurs d'école, les conseils scolaires et le ministère.

La plupart des personnes consultées par la Commission ne voulaient pas que les conseils d'école aient le droit de prendre des décisions, et se sont dit frustrées du fait que les administratrices et administrateurs des écoles et des conseils ne sollicitent pas l'avis des conseils d'école ni ne les écoutent pas toujours. La Commission, estimant que les conseils d'école devraient pouvoir influencer les décisions qui affectent leurs écoles et leurs élèves, a dressé une liste de 22 questions sur lesquelles elle croit que les conseils d'école doivent être consultés. Par ailleurs, elle a recommandé que les conseils d'école fixent leurs propres priorités et décident des sujets sur lesquels ils veulent se pencher.

Dans son rapport, la Commission a également examiné d'autres questions clés et suggéré des stratégies que le ministère, les conseils scolaires et les conseils d'école peuvent utiliser pour rehausser le rôle des conseils, y compris celles qui suivent :

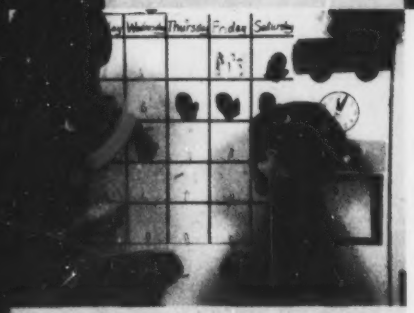

Les conseils d'école pourraient être une façon d'essayer d'inclure plus de parents et de membres de la collectivité à la vie de l'école, non pas seulement les quelques-uns qui siègent au conseil d'école.

Le syndicat canadien des employés de la fonction publique

Le conseil d'école peut servir à unir la communauté scolaire autour d'un but commun auquel tous et toutes peuvent aspirer : un milieu d'apprentissage amélioré.

Conseil ontarien des parents

membres de la collectivité à prendre part à la vie de l'école.

Les recherches effectuées par la Commission ont souligné l'importance de la participation des parents, des voisins, des organismes sociaux, des clubs de loisir, des entreprises, et d'autres formations de la collectivité à l'éducation des enfants. Dans sa note Politique/programmes n° 122, le ministre de l'Éducation et de la Formation a demandé aux conseils de mettre sur pied des conseils d'école en juin 1996 au plus tard. L'examen des pratiques actuelles en ce qui a trait aux conseils d'école, effectué par la CAE, a toutefois montré que ce ne sont pas tous les conseils qui considèrent comme l'une de leurs priorités d'encourager les parents et les membres de la collectivité à participer à l'éducation des élèves. La Commission s'est dit convaincue que tous les membres des conseils d'école peuvent encourager les parents et les membres de la collectivité à participer davantage à la vie de l'école, et à donner aux conseils d'école des exemples d'initiative qu'ils peuvent entreprendre dans ce domaine (comme l'organisation de programmes d'enseignement du rôle parental, la tenue d'activités de sensibilisation, le recrutement de bénévoles et la création de partenariats).

2. Les conseils d'école devraient participer activement au processus de planification de l'amélioration scolaire.

La Commission a constaté que la plupart des écoles avaient élaboré un processus de planification de l'amélioration, mais a insisté pour que l'on inclue les conseils d'école dans ce processus afin de s'assurer que les préoccupations des membres de la collectivité soient prises en considération dans les plans de l'école. Bien que le rôle de chef de file revienne à la directrice ou au directeur d'école, les conseils devraient participer à l'élaboration et au suivi du plan.

3. Les conseils d'école devraient exercer une certaine influence sur les décisions prises par les directeurs d'école, les conseils scolaires et le ministère.

La plupart des personnes consultées par la Commission ne voulaient pas que les conseils d'école aient le droit de prendre des décisions, et se sont dit frustrées du fait que les administratrices et administrateurs des écoles et des conseils ne sollicitent pas l'avis des conseils d'école ni ne les écoutent pas toujours. La Commission, estimant que les conseils d'école devraient pouvoir influencer les décisions qui affectent leurs écoles et leurs élèves, a dressé une liste de 22 questions sur lesquelles elle croit que les conseils d'école doivent être consultés. Par ailleurs, elle a recommandé que les conseils d'école fixent leurs propres priorités et décident des sujets sur lesquels ils veulent se pencher.

Dans son rapport, la Commission a également examiné d'autres questions clés et suggéré des stratégies que le ministère, les conseils scolaires et les conseils d'école peuvent utiliser pour rehausser le rôle des conseils, y compris celles qui suivent :

- donner aux directrices et directeurs d'école et aux conseils la responsabilité de veiller à ce que les membres des conseils soient représentatifs de toutes les communautés scolaires;
- améliorer le flot d'information fourni aux membres des conseils d'école, transmettre l'information sur les conseils d'école aux autres;
- dispenser la formation nécessaire aux membres des conseils d'école;
- mettre sur pied un processus de résolution de conflit;
- créer un code de conduite pour veiller à ce que le conseil continue à mettre l'accent sur l'apprentissage des élèves;
- établir un processus de contrôle de l'efficacité des conseils d'école;
- débloquer des fonds de soutien;
- s'assurer que l'assurance-responsabilité disponible est suffisante, et éclaircir les politiques en matière financière.

Dans l'ensemble, la Commission a adressé 43 recommandations au ministre à propos des conseils d'école, afin de leur permettre de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation.

5. Examen des élections des conseillères et conseillers scolaires

En 1998, le ministre de l'Éducation et de la Formation a demandé à la Commission de se pencher sur la première élection des conseillères et conseillers scolaires des nouveaux conseils, élection qui s'est tenue en 1997. Le ministre voulait savoir s'il y avait des anomalies mineures dans la répartition des conseillères et conseillers scolaires ou des problèmes sur le plan du fonctionnement des processus électoraux.

Après avoir consulté les conseils et rencontré les associations de conseillères et conseillers scolaires, la Commission a fait état de quelques questions de procédure et de représentation de conseillères et conseillers scolaires qu'il fallait résoudre.

La répartition des conseillères et conseillers scolaires dans les localités à faible densité représentait un sujet d'inquiétude. La Commission a recommandé au ministère de permettre aux conseils à faible densité de population et à ceux dont les limites sont fragmentées de faire passer le nombre de leurs conseillères et conseillers scolaires jusqu'à 12, de les répartir d'une manière qui réponde à leurs besoins propres. Une autre possibilité serait de modifier la composante densité/dispersion de la formule sur laquelle est fondée la répartition des conseillères et conseillers scolaires, de sorte qu'elle reflète toutes les variables pertinentes, en particulier la distance qu'un conseiller ou une conseillère doit parcourir pour représenter ses électrices et électeurs.

Les questions de fonctionnement relevées par la Commission sont principalement à l'origine de la complexité des changements découlant des élections de 1997. La Commission a suggéré que le gouvernement établisse à l'intention des conseils scolaires de district et des employés municipaux des règles et procédures claires concernant ce genre de questions, avec l'idée qu'une plus grande quantité d'information et de meilleures communications favoriseront la résolution de la plupart des problèmes.

6. Étude des progrès accomplis par les nouveaux conseils scolaires de district de l'Ontario

Ce processus est sans précédent dans l'histoire de l'Ontario. C'est la première fois qu'un organisme sans lien de dépendance a effectué une évaluation des activités de chacun des conseils scolaires.

En février 1999, le ministre de l'Éducation et de la Formation demandait à la Commission d'entreprendre une étude des progrès accomplis par chacun des conseils de la province afin de déterminer comment ils réagissaient aux défis que pose la réforme de l'éducation et comment ils tiraient profit des possibilités qu'elle offre.

L'étude avait pour vocation de faire connaître les mécanismes qu'utilisent les conseils pour restructurer leur administration, de relever les approches novatrices et économes à la prestation des services non éducationnels, de donner des précisions sur les meilleures pratiques en cours, et de décrire les méthodes employées par les conseils pour rendre compte aux collectivités à leur charge. En outre, l'étude devait déterminer les secteurs devant être améliorés, décrire le rôle des conseils d'école dans le processus décisionnel des conseils, et faire rapport sur la possibilité d'accroissement de la participation parentale à la gestion de l'éducation.

La Commission a abordé l'enquête avec l'intention d'établir les effets de la restructuration des conseils sur les élèves. La question posée était la suivante : est-ce que la restructuration donne lieu à un transfert d'argent, et par conséquent, de ressources vers la salle de classe ? Un rapport devait être publié pour chaque étude menée. De plus, la Commission s'était engagée à produire des rapports provisoires visant à tenir le ministre et les membres du public au courant du déroulement de l'étude.

L'Ontario compte 72 conseils scolaires divisés en quatre systèmes : un de langue française, un catholique de langue française, un de langue anglaise et un catholique de langue anglaise. Du mois de mars au mois de juin 1999, 35 conseils scolaires ont été examinés par la Commission. Les autres études l'ont été pendant l'automne de 1999.

L'étude

La Commission a établi une équipe de conception ayant pour but d'élaborer le processus et de recevoir l'avis d'un groupe de référence composé d'éducatrices et d'éducateurs, de conseillères et de conseillers scolaires, de parents, de représentantes et de représentants syndicaux et du secteur privé. L'équipe a également sollicité l'avis d'experts spécialisés dans la restructuration du secteur public. Par ailleurs, les quatre conseils qui se sont portés volontaires pour être les premiers à faire l'objet de l'étude ont fait part aux membres de l'équipe de leurs suggestions, qui les ont aidés à peaufiner le processus.

La restructuration profite-t-elle aux élèves ? Telle est la question à laquelle nous voulons répondre au cours de ces études. Nous voulons nous assurer que l'on consacre aux salles de classe un montant encore plus important de l'argent et des ressources disponibles. Le processus est un processus d'amélioration de l'éducation des élèves.

Dave Cooke, coprésident, Commission d'amélioration de l'éducation
12 avril 1999

6. *Étude des progrès accomplis par les nouveaux conseils scolaires de district de l'Ontario*

Ce processus est sans précédent dans l'histoire de l'Ontario. C'est la première fois qu'un organisme sans lien de dépendance a effectué une évaluation des activités de chacun des conseils scolaires.

En février 1999, le ministre de l'Éducation et de la Formation demandait à la Commission d'entreprendre une étude des progrès accomplis par chacun des conseils de la province afin de déterminer comment ils réagissaient aux défis que pose la réforme de l'éducation et comment ils tiraient profit des possibilités qu'elle offre.

L'étude avait pour vocation de faire connaître les mécanismes qu'utilisent les conseils pour restructurer leur administration, de relever les approches novatrices et économes à la prestation des services non éducationnels, de donner des précisions sur les meilleures pratiques en cours, et de décrire les méthodes employées par les conseils pour rendre compte aux collectivités à leur charge. En outre, l'étude devait déterminer les secteurs devant être améliorés, décrire le rôle des conseils d'école dans le processus décisionnel des conseils, et faire rapport sur la possibilité d'accroissement de la participation parentale à la gestion de l'éducation.

La Commission a abordé l'enquête avec l'intention d'établir les effets de la restructuration des conseils sur les élèves. La question posée était la suivante : est-ce que la restructuration donne lieu à un transfert d'argent, et par conséquent, de ressources vers la salle de classe ? Un rapport devait être publié pour chaque étude menée. De plus, la Commission s'était engagée à produire des rapports provisoires visant à tenir le ministre et les membres du public au courant du déroulement de l'étude.

L'Ontario compte 72 conseils scolaires divisés en quatre systèmes : un de langue française, un catholique de langue française, un de langue anglaise et un catholique de langue anglaise. Du mois de mars au mois de juin 1999, 35 conseils scolaires ont été examinés par la Commission. Les autres études l'ont été pendant l'automne de 1999.

L'étude

La Commission a établi une équipe de conception ayant pour but d'élaborer le processus et de recevoir l'avis d'un groupe de référence composé d'éducatrices et d'éducateurs, de conseillères et de conseillers scolaires, de parents, de représentantes et de représentants syndicaux et du secteur privé. L'équipe a également sollicité l'avis d'experts spécialisés dans la restructuration du secteur public. Par ailleurs, les quatre conseils qui se sont portés volontaires pour être les premiers à faire l'objet de l'étude ont fait part aux membres de l'équipe de leurs suggestions, qui les ont aidés à peaufiner le processus.

La restructuration profite-t-elle aux élèves ? Telle est la question à laquelle nous voulons répondre au cours de ces études. Nous voulons nous assurer que l'on consacre aux salles de classe un montant encore plus important de l'argent et des ressources disponibles. Le processus est un processus d'amélioration de l'éducation des élèves.

Dave Cooke, coprésident, Commission d'amélioration de l'éducation
12 avril 1999

Dans les quatre premiers conseils qui ont fait l'objet de l'étude, nous avons trouvé que le personnel travaille avec acharnement et fait de bons progrès. Il est enthousiasmant de constater qu'ils ont trouvé tellement de façons novatrices et rentables de mener leurs activités.

Ann Vanstone, coprésidente, Commission d'amélioration de l'éducation 12 avril 1999

Voici les secteurs d'activités non liés à la salle de classe que l'étude avait pour but de mesurer :

- finances
- installations
- transport
- communications et relations communautaires
- services de soutien aux élèves
- ressources humaines
- gestion
- administration.

Une équipe préliminaire mise sur pied par la CAE a visité tous les conseils pour les aider à se préparer à l'étude. Les membres de l'équipe leur ont expliqué le processus et leur ont donné des précisions sur les informations que nécessitait la Commission. Ils ont aussi obtenu des données de base de membres du personnel du conseil, en se servant des instruments suivants :

- un profil du conseil scolaire pour réunir de l'information sur la taille et l'envergure de chaque conseil;
- un rapport de mise en oeuvre pour cerner les progrès accomplis dans des secteurs précis de l'étude;
- une étude des pratiques en cours et des priorités futures afin de mettre en lumière les innovations, les défis et les priorités des domaines à l'étude;
- une étude des ressources humaines pour établir les conséquences de la restructuration sur chaque catégorie d'employés et pour faire le point sur les négociations;
- une étude des antécédents des conseils et des questions d'ordre local afin d'obtenir de l'information de base supplémentaire.

Ensuite, l'équipe préliminaire a fait un compte rendu à l'équipe d'étude. Après un mois à peu près, cette dernière a passé deux jours au maximum au conseil. Le processus a commencé par une réunion publique, au cours de laquelle le conseil a donné un aperçu de ses activités. Les membres de l'équipe ont examiné les domaines d'activité en détail avec des membres du personnel du conseil. L'équipe a également eu des discussions avec des représentantes et représentants de formations locales, notamment des membres de conseils d'école, des élèves, des enseignantes et enseignants, des directrices et directeurs d'école, des membres du personnel de soutien et d'organismes communautaires.

Afin de terminer toutes les études à temps, la Commission a établi quatre équipes d'étude composées chacune d'un maximum de cinq membres, selon la taille du conseil. Ces équipes étaient constituées en général d'un ou d'une commissaire, d'un cadre supérieur de la CAE, d'un éducateur ou d'une éducatrice et d'une rédactrice ou d'un rédacteur.

Dans les quatre premiers conseils qui ont fait l'objet de l'étude, nous avons trouvé que le personnel travaille avec acharnement et fait de bons progrès. Il est enthousiasmant de constater qu'ils ont trouvé tellement de façons novatrices et rentables de mener leurs activités.

Ann Vanstone, coprésidente, Commission d'amélioration de l'éducation
12 avril 1999

Voici les secteurs d'activités non liés à la salle de classe que l'étude avait pour but de mesurer :

- finances
- installations
- transport
- communications et relations communautaires
- services de soutien aux élèves
- ressources humaines
- gestion
- administration.

Une équipe préliminaire mise sur pied par la CAE a visité tous les conseils pour les aider à se préparer à l'étude. Les membres de l'équipe leur ont expliqué le processus et leur ont donné des précisions sur les informations que nécessitait la Commission. Ils ont aussi obtenu des données de base de membres du personnel du conseil, en se servant des instruments suivants :

- un profil du conseil scolaire pour réunir de l'information sur la taille et l'envergure de chaque conseil;
- un rapport de mise en oeuvre pour cerner les progrès accomplis dans des secteurs précis de l'étude;
- une étude des pratiques en cours et des priorités futures afin de mettre en lumière les innovations, les défis et les priorités des domaines à l'étude;
- une étude des ressources humaines pour établir les conséquences de la restructuration sur chaque catégorie d'employés et pour faire le point sur les négociations;
- une étude des antécédents des conseils et des questions d'ordre local afin d'obtenir de l'information de base supplémentaire.

Ensuite, l'équipe préliminaire a fait un compte rendu à l'équipe d'étude. Après un mois à peu près, cette dernière a passé deux jours au maximum au conseil. Le processus a commencé par une réunion publique, au cours de laquelle le conseil a donné un aperçu de ses activités. Les membres de l'équipe ont examiné les domaines d'activité en détail avec des membres du personnel du conseil. L'équipe a également eu des discussions avec des représentantes et représentants de formations locales, notamment des membres de conseils d'école, des élèves, des enseignantes et enseignants, des directrices et directeurs d'école, des membres du personnel de soutien et d'organismes communautaires.

Afin de terminer toutes les études à temps, la Commission a établi quatre équipes d'étude composées chacune d'un maximum de cinq membres, selon la taille du conseil. Ces équipes étaient constituées en général d'un ou d'une commissaire, d'un cadre supérieur de la CAE, d'un éducateur ou d'une éducatrice et d'une rédactrice ou d'un rédacteur.

Pour sensibiliser les membres de la collectivité à ses travaux, la Commission a publié des communiqués de presse à l'intention des membres des localités avant la tenue d'une étude et lors de la diffusion du rapport d'un conseil. Chacun des rapports a été affiché sur le site Web de la CAE.

Conclusions des premières études

À la fin du mois de mars, la Commission a publié son *Premier rapport provisoire sur l'étude des progrès accomplis par les nouveaux conseils scolaires de district de l'Ontario*, rapport dans lequel il a fait état des résultats des quatre premières études. Il a fait remarquer que des progrès importants étaient en train de se réaliser sur le plan de la restructuration de l'administration des conseils, que les membres du personnel relevaient avec sérénité les défis qui leur sont adressés, et que la transition n'avait pas interrompu les activités des élèves.

Les conseils ayant fait l'objet de l'étude avaient réduit leurs coûts d'administration en diminuant la taille de leur personnel non enseignant, en fusionnant des services, en éliminant certains volets administratifs et en fermant ou vendant leurs installations excédentaires.

Ils ont pensé de nouvelles façons de mener leurs affaires qui ont amélioré leur rentabilité. Parmi les innovations que nous y avons constatées, relevons la fourniture de services au moyen de consortiums formés avec d'autres conseils ou municipalités et de partenariats noués avec le secteur public et le secteur privé.

Le rapport a énuméré les défis auxquels font face les conseils. L'un d'entre eux était la nécessité d'une période de stabilisation pour consolider les changements effectués. La Commission a, d'autre part, noté des préoccupations liées au financement de l'éducation de l'enfance en difficulté; à l'adéquation du financement des petites écoles dispersées sur de vastes territoires; et à la construction de nouvelles places (nouvelles écoles ou agrandissement d'écoles).

La Commission a déclaré que les premiers conseils qui se sont prêtés à l'étude ont saisi l'occasion de se renouveler avec enthousiasme et ont concentré leur attention sur l'optimisation des services aux élèves.

Les partenaires en éducation de l'Ontario — les conseillères et conseillers scolaires et le personnel des conseils, les syndicats, les associations d'employés et d'autres formations éducatives — ont travaillé et continuent de travailler d'arrache-pied pour que la transition se fasse en douceur. Nous savons que cet objectif n'a pas été atteint sans difficulté. Nous les remercions des efforts et du dévouement témoignés à l'égard de l'éducation.

7. Prochaines étapes

Au cours de l'année 1999–2000, la toute première priorité de la Commission sera de mettre la dernière main aux études des progrès accomplis par les conseils restants. Elle publiera un rapport sur chacun des conseils, et plus de rapports provisoires à caractère général contenant un aperçu du processus.

Elle réunira également les meilleures pratiques adoptées par les conseils en un compendium appelé *Les meilleures pratiques efficaces*. Cette publication vise à aider chaque conseil à tirer parti des innovations de l'autre.

Tous ces documents seront affichés sur le site Web de la Commission.

De plus, la Commission visitera encore les conseils qui, selon sa première étude, connaissent des difficultés et font de lents progrès.

Dans *La voie de l'avenir IV*, dernier rapport sur l'étude des progrès accomplis, la Commission cernera les tendances et les questions qui existent à l'échelle de la région, du système et de la province et formulera des recommandations sur la façon d'y faire face

Annexe A :

Conseils ayant fait l'objet de l'étude

La Commission a passé en revue 35 conseils scolaires de district entre le début de mars et la fin de juin 1999. Les conseils Limestone DSB, London Catholic DSB, Thames Valley DSB et Waterloo Region DSB méritent un remerciement tout particulier : ils se sont portés volontaires non seulement pour être les premiers, mais aussi pour aider la Commission à peaufiner ses instruments de mesure.

Mars 1999 :

Limestone
DSB 38 (London Catholic)
Thames Valley
Waterloo Region

Avril 1999 :

Greater Essex County
Keewatin-Patricia
Kenora Catholic
Lambton Kent
Northwest Catholic
Ottawa-Carleton
Rainy River
St. Clair Catholic
Windsor-Essex Catholic

Mai 1999 :

Algoma
Avon Maitland
Bluewater
Bruce-Grey Catholic
Catholic DSB of Eastern Ontario
Huron Perth Catholic
Northeastern Catholic
Ontario North East
Renfrew County
Renfrew County Catholic
Upper Canada

Juin 1999 :

Algonquin and Lakeshore Catholic
Catholique Franco-Nord
Catholique des Grandes Rivières
CSD 59 (Est de l'Ontario)
Hastings and Prince Edward
Huron-Superior Catholic
Near North
Nipissing-Parry Sound Catholic
Nord-Est de l'Ontario
Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic
Trillium Lakelands

Annexe B : Groupe de référence de l'étude des progrès accomplis

N.B. : Le nom des organismes n'est indiqué qu'aux fins d'identification.

Gail Anderson	Association des conseils scolaires publics de l'Ontario
Liz Barkley	Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
Anne Cool	Secteur privé (Automotive Parts Manufacturers' Association)
Patrick Daly	Ontario Catholic School Trustees' Association
Yvon Ferrand	Association des conseillères et des conseillers des écoles publiques de l'Ontario
Irene Harris	Fédération du travail de l'Ontario
Michael Hough	Fédération des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens
Annie Kidder	Parente
Svetlana MacDonald	Parente
Chris Malkiewich	Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario
Karen McNama	Syndicat canadien de la fonction publique
Charlotte Morgan	Elementary Teachers' Federation of Ontario
Conrad R. Morin	Parente
Michael O'Rourke	Parente
Rhéal R. Perron	Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques
Cathy Remus	Syndicat canadien de la fonction publique
Martha Rogers	Conseil ontarien des directrices et directeurs de l'éducation

Annexe C :

Le point sur les recommandations formulées dans les rapports de la CAE

Figure 4 : Le point sur les recommandations formulées par la CAE dans ses rapports

Rapport	Nombre total de recommandations faites	Recommandations adressées à la ministre de l'Éducation	Recommandations mises en oeuvre intégralement	Recommandations mises en oeuvre partiellement	Recommandations rejetées	Recommandations pour lesquelles aucune mesure n'est prise	Commentaires
La voie de l'avenir : Rapport sur le temps d'apprentissage, le nombre d'élèves par classe et l'affectation du personnel, août 1997	31	26	4	4	10	13	Une version modifiée de certaines recommandations figurait dans la *Loi sur l'amélioration de la qualité de l'éducation*, 1997. Il n'y a pas eu de réactions au reste des recommandations.
La voie de l'avenir II : Rapport sur le rôle des conseils, des conseillères et des conseillers scolaires, décembre 1997	19	11	3	6	3	7	Le ministre a fait certains commentaires publics positifs. Le document est appuyé par une grande partie de la collectivité. La version révisée des règlements sur les comités d'éducation de l'enfance en difficulté et les programmes d'études indépendantes supervisées pour les élèves exonérés ne reflètent pas ce qui est dit dans le rapport de la Commission. Il n'y a pas eu de réactions au reste des recommandations.
La voie de l'avenir III : Rapport sur le rôle des conseils d'école, novembre 1998	43	25				25	Le ministre a fait certains commentaires publics positifs. Le document est appuyé par une grande partie de la collectivité. Idée d'une déclaration des droits des parents avalisée dans le discours du trône de 1999. Il n'y a pas eu de réactions au reste des recommandations.

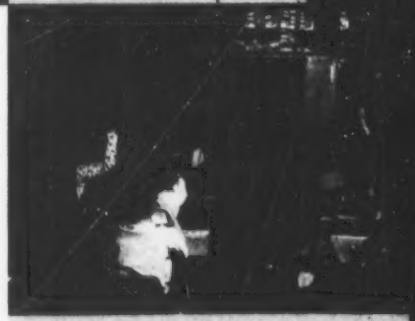

Rapport	Nombre total de recommandatios faites	Recommandations adressées à la ministre de l'Éducation	Recommandations mises en oeuvre intégralement	Recommandations mises en oeuvre partiellement	Recommandations rejetées	Recommandations pour lesquelles aucune mesure n'est prise	Commentaires
Examen de l'élection de 1997 des conseillères et conseillers scolaires	2	2				2	La ministre a indiqué que son personnel donnera suite aux recommandations.
Élection de conseillères ou conseillers scolaires	1 (provisoire)		1				Le nouveau règlement tient compte de la recommandation provisoire, mais cette question doit faire l'objet d'un examen plus approfondi de la part du ministère et des Premières nations.

Annexe C :

Le point sur les recommandations formulées dans les rapports de la CAE

Figure 4 : Le point sur les recommandations formulées par la CAE dans ses rapports

Rapport	Nombre total de recommandations faites	Recommandations adressees à la ministre de l'Education	Recommandations mises en oeuvre integralement	Recommandations mises en oeuvre partiellement	Recommandations rejetees	Recommandations pour lesquelles aucune mesure n'est prise	Commentaires
La voie de l'avenir : Rapport sur le temps d'apprentissage, le nombre d'élèves par classe et l'affectation du personnel, août 1997	31	26	4	4	10	13	Une version modifiee de certaines recommandations figurait dans la *Loi sur l'amelioration de la qualite de l'education*, 1997. Il n'y a pas eu de réactions au reste des recommandations.
La voie de l'avenir II Rapport sur le rôle des conseils, des conseillères et des conseillers scolaires, decembre 1997	19	11	3	6	3	7	Le ministre a fait certains commentaires publics positifs. Le document est appuyé par une grande partie de la collectivité. La version revisee des reglements sur les comites d'education de l'enfance en difficulté et les programmes d'études indépendantes supervisees pour les élèves exonérés ne reflètent pas ce qui est dit dans le rapport de la Commission. Il n'y a pas eu de réactions au reste des recommandations.
La voie de l'avenir III : Rapport sur le rôle des conseils d'école, novembre 1998	43	25				25	Le ministre a fait certains commentaires publics positifs. Le document est appuyé par une grande partie de la collectivité. Idée d'une déclaration des droits des parents avalisée dans le discours du trône de 1999. Il n'y a pas eu de réactions au reste des recommandations.

Rapport	Nombre total de recommandatios faites	Recommandations adressees a la ministre de l'Éducation	Recommandations mises en oeuvre integralement	Recommandations mises en oeuvre partiellement	Recommandations rejetees	Recommandations pour lesquelles aucune mesure n'est prise	Commentaires
Examen de l'élection de 1997 des conseilleres et conseillers scolaires	2	2				2	La ministre a indique que son personnel donnera suite aux recommandations.
Élection de conseilleres ou conseillers scolaires	1 (provisoire)		1				Le nouveau règlement tient compte de la recommandation provisoire, mais cette question doit faire l'objet d'un examen plus approfondi de la part du ministère et des Premières nations.

Annexe D : Publications

Directives

Directives concernant le règlement des différends résultant du transfert d'éléments d'actif et de passif des conseils scolaires publics aux conseils scolaires catholiques romains, mai 1998.

Directives concernant le règlement des différends, 1998 :

Directives de la CAE 1998/E : Instances judiciaires mettant en cause d'anciens conseils, août 1998.

Observation des ordonnances de la CAE concernant la mutation des membres du personnel et le transfert de l'actif et du passif des conseils scolaires de district désignés aux conseils scolaires de district secondés, janvier 1999.

Rapports

La voie de l'avenir III : Rapport sur le rôle des conseils d'école, novembre 1998.

Premier rapport provisoire sur l'étude des progrès accomplis par les nouveaux conseils scolaires de district de l'Ontario, mars 1999.

Trente-cinq rapports de progrès accomplis (voir à l'annexe A une liste des conseils ayant fait l'objet de l'étude).

Brochure

Sommaire : Rapport sur le rôle des conseils d'école, novembre 1998 (publié en 10 langues, français et anglais compris).